

Procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal de Paudex
du 27 novembre 2006 à 19h à la salle communale

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2006
2. Communications du bureau
3. Communications municipales
4. Préavis municipal n° **14/2006** Budget 2007
5. Préavis municipal n° **15/2006** Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2006-2011
6. Motion Grandjean
7. Propositions individuelles et divers

Le Président salue **MM. Monod et Domenjoz**, députés. Se sont excusés Mme Liniger et M. Haldy, députés, ainsi que M. Zolliker, président du Conseil communal de Pully. Il salue également le représentant de la presse **M. Nippell** (Le Régional et Le Coquadit) ainsi que la Municipalité incorporée accompagnée de **M. Curchod**, boursier communal.

Le quorum étant largement atteint avec 39 conseillers présents, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2006

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2006 est approuvé à l'unanimité après la correction de M. Crousaz : à la page 2, le Syndic a bien annoncé la prochaine séance au 27 novembre et non 27 septembre.

2. Communications du bureau

Le Président communique les résultats des dernières votations qui correspondent à ceux obtenus au niveau fédéral. Le taux de participation de Paudex était de 51.55%.

M. Fontannaz a représenté le Conseil lors de l'assemblée générale de la paroisse Pully-Paudex qui s'est tenue le 16 novembre dans la salle paroissiale de l'Eglise de Chantemerle.

M. le Conseiller Naymark ayant quitté la commune, c'est Mme Verena Noth, première « vient ensuite » qui sera assermentée à la prochaine séance du Conseil.

Les prochaines séances ont été fixées au 12 mars, 7 mai et 25 juin 2007, la liste complète sera envoyée par le greffe prochainement.

3. Communications municipales

M. Lonfat annonce que l'aménagement du quartier de la Verrière est achevé et que les chemins des Hérons (récemment baptisé), du Port et de la Verrière passeront au domaine public au bénéfice d'une servitude de passage, ceci sans compensation financière ni d'opposition à la récente enquête publique. Le préfet a été consulté. Les croquis sont à disposition dans la salle.

M. Reichen informe que Paudex est pionnière en matière d'éducation scolaire de comportement en présence de chiens : la Commune de Cheseaux demande d'y avoir accès suite à la morsure de l'enfant par un Golden Retriever sur son territoire. La SPA était venue l'année passée dans les classes de Paudex et que ces conseils avaient été fort appréciés, bien que rapidement oubliés...

Le programme du calendrier villageois sera distribué en tout ménage et M. Reichen invite tout un chacun à y participer afin que cette initiative rencontre le succès escompté. La fenêtre du collège de Paudex sera ouverte le lundi 18 décembre entre 18 et 19h et le caveau communal sera ouvert pour sa part le 17.

M. Quartier fait état d'une nouvelle politique des déchets où un effort sera fait pour améliorer le taux de recyclage communal qui n'est que de 40% alors que le taux de 60% est fixé au niveau cantonal. Des mesures ont été réalisées (déchetterie à la Bordinette pour le verre, métaux, huile et déchets verts et station de récupération verre et Pet au pied de la Bernadaz) ou seront réalisées au cours de l'année 2007 (pose de containers à Pet, Alu et fer blanc au chemin de la Grangette et sur la plage, remplacement des containers à déchets verts des chemins de la Grangette et des Peupliers par des containers individuels et collectifs, demande aux gérances d'équiper les immeubles de 10 appartements ou plus de containers divers). Il ajoute qu'une taxe déchets est à l'étude pour 2008.

M. Chappuis demande pourquoi, pour encourager le compostage, on supprime des containers, en l'occurrence celui du chemin de la Grangette. Le chemin de Bochat étant en pente, cela lui paraît difficile.

M. Quartier a eu la preuve que les petits containers individuels font augmenter la collecte. De plus de nombreuses villas sont déjà équipées ou font appel à un jardinier qui s'en occupe lui-même. Des possibilités supplémentaires seront étudiées.

Vu les détails qui sont discutés ensuite, le Président propose de continuer la discussion au point 7 sous divers.

4. Préavis 14/2006 Budget 2007

M. Bénédicte, Président de la Commission des finances, lit le rapport qui a été établi suite à la séance de dite commission du 14 novembre en présence du Syndic et des Municipaux Quartier et Reichen ainsi que du boursier. Malgré le poids écrasant de la péréquation qui forme la moitié du budget communal et un déficit qui se répète d'année en année, les liquidités de la Commune restent confortables. Les comptes ne sont pas remis en question. Les membres de la Municipalité et le boursier maîtrisent parfaitement le sujet. La Commission à l'unanimité recommande d'accepter ce budget.

Lecture est faite par le Président des articles :

- Chapitre 1. Administration générale : approuvé à l'unanimité
- Chap. 2 Finances : approuvé à l'unanimité après une intervention de **M. Crousaz** qui demande d'où provient la diminution de Fr. 354'000.- sur l'impôt sur la fortune par rapport au budget 2006. **Le Syndic** fait remarquer qu'en 2005 les revenus sur la fortune étaient de Fr. 716'000.- et qu'il serait trop optimiste de mettre Fr. 1'354'000.- alors ces revenus sont évalués à Fr. 1'000'000.-.
- Chap. 3 Domaine et bâtiments : approuvé à l'unanimité
- Chap. 4 Travaux : approuvé à l'unanimité
- Chap. 5 Instruction publique et cultes : approuvé à l'unanimité après une question de **M. Perroud** sur la différence du coût des élèves selon qu'ils sont scolarisés à Pully (66) ou à Lutry (1).
M. Reichen lui répond que pour les élèves scolarisés à Pully, (groupement scolaire Pully-Belmont, Paudex), le coût de l'écolage est calculé en fonction des coûts réels.
Par contre, le prix de l'écolage d'un élève à Lutry (hors groupement scolaire) est défini, selon une convention, par un montant fixe.
M. Voruz confirme l'explication de M. Reichen et précise qu'il y a une différence de tarif (selon convention ou coûts réels) entre les primaires et les secondaires.
M. Grandjean demande pourquoi les frais de l'enseignement spécialisé sont en réduction par rapport à 2006. **M. Reichen** ne peut qu'être content car ces coûts font partie de la facture sociale et les montants sont calculés par l'Etat.
- Chap. 6 Police : approuvé à l'unanimité
- Chap. 7 Sécurité sociale : approuvé à l'unanimité
- Chap. 8 Services industriels : approuvé à l'unanimité

M. Maillard se réfère à l'excès de dépenses de Fr. 700'000.- et incite les membres de la Municipalité à ne pas épuiser le budget et faire preuve de sagesse.

Les conclusions du préavis 14/2006 concernant le budget 2007 sont acceptées à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 15/2006 Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2006-2011

M. Bénédic, Président de la Commission des finances, lit le rapport qui a été établi. Il déplore le peu de temps que la commission a eu pour en prendre connaissance, le préavis leur ayant été remis séance tenante. L'objectif consiste à déterminer jusqu'à quel niveau la Commune peut s'endetter sans mettre en péril sa situation financière. Elle pourrait ainsi devoir renoncer à certains investissements s'ils devaient dépasser ce plafond fixé. La fixation d'un plafond évite que la Commune doive s'en référer au Conseil d'Etat lors de la souscription d'emprunts s'ils devaient laisser l'endettement de la Commune en deçà du plafond. Ce plafond n'est pas une permission, le Conseil communal reste l'autorité suprême qui peut décider des éventuels emprunts futurs. La Commission a établi une projection différente de celle de la Municipalité afin d'arriver à la fin de la législature sans recours à l'emprunt. La Municipalité, anticipant les

retours de manivelle politiques éventuels, a préféré que la Commune adopte une marge de manœuvre qui ne péjore en rien son avenir.

Concernant les cautionnements auxquels la Commune n'a encore jamais eu recours, qui concernent les associations avec les communes partenaires, la limite est estimée à Fr. 1'000'000.-.

Ces options étant les plus logiques en l'état des connaissances actuelles, la Commission recommande à l'unanimité d'accepter ce préavis.

M. Spring demande des éclaircissements sur la manière dont ce montant a été calculé.

M. Voruz indique que ce plafond d'endettement est demandé par l'Etat depuis l'adoption de la nouvelle Constitution. Le tableau Excel fourni était inutilisable et la majeure partie des communes a du faire appel à des spécialistes. Un programme a été acheté, la fiduciaire s'est basée sur les comptes 2005, le budget 2006 (comptes pas terminés) ensuite il a fallu deviner si la facture sociale et les impôts monteront ou baisseront. Le tableau d'investissement (plan quinquennal) est le seul document exact. 1500 entrées informatiques sont entrées en ligne de compte. Une hausse annuelle moyenne de 2% a été faite sur les charges de fonctionnement, les rentrées d'impôts, etc. Il est évidemment très difficile de prévoir les chiffres pour 2010 et 2011. De toute façon, le Conseil communal sera consulté en cas d'investissement important.

M. Spring satisfait de ces explications se dit impressionné par la quantité de travail qui se cache derrière ces chiffres.

M. Maillard a fait un calcul différent : en prenant en compte l'endettement au 1^{er} janvier 2006 de la Commune (Fr. 1,4 mio), les investissements pour 2006-2011 (Fr. 6,5 mios) + la marge d'autofinancement (-700'000.-) et en reprenant le même déficit pour toutes les années 2006 à 2011. (Fr. 1387'400) cela donne un plafond de 9,3 mios que l'on devrait emprunter s'il n'y avait rien dans la caisse. Les actifs circulants s'élevant à 12,8 mios, cela fait non plus un plafond d'endettement mais une couverture de 3,5 mios. Par rapport à ce chiffre le plafond d'endettement fixé à Fr. 6'114'000.- (un écart de 10 mios par rapport au chiffre qu'il a calculé) cela montre l'autonomie que Paudex gagne en votant ce plafond d'endettement.

M. Voruz remercie **M. Maillard** pour son étude. Les chefs des finances d'une vingtaine de communes et lui-même ont fait une étude sur une commune « x » et ils sont tous arrivés à des chiffres divergents, sans toutefois arriver au résultat de M. Maillard. Le Syndic ne manquera pas de présenter l'analyse de M. Maillard lors de sa prochaine séance avec M. Broulis.

M. Chaubert demande confirmation que cette somme de 6 mios correspond bien au ratio de 41% qui signifie que la Commune de Paudex est classée dans les « très bons », ce qui est confirmé par **le Syndic**.

Le préavis 15/2006 est passé au vote et accepté à l'unanimité par les membres du Conseil.

6. Motion Grandjean

M. Grandjean rappelle brièvement l'histoire des petits pompiers, corps formé de jeunes dès 8 ans de Paudex, Pully, Belmont et Lutry. Encadré bénévolement depuis 1991 par plusieurs pompiers expérimentés puis repris en 2003 par M. Parillo qui essaie de l'inclure dans le règlement communal du SDIS. En 2005 un règlement est approuvé par la Municipalité. **M. Grandjean** aimerait que ce corps de petits pompiers obtienne le soutien du Conseil et de la

Municipalité car il occupe et motive les jeunes en développant l'esprit de camaraderie, la discipline et l'engagement. Il demande par sa motion que ce corps de JSP soit incorporé au SDIS ou au dicastère d'un municipal sans en faire une société trop lourde à gérer pour des bénévoles.

M. Quartier réaffirme que la Municipalité n'a jamais cessé de soutenir cette activité qui n'a jamais été remise en cause, preuve en est le montant de Fr. 11'000.- mis au budget 2007 pour ce corps de petits pompiers, que ce soit pour l'entretien des véhicules, la formation ou les locaux.

M. Crousaz demande si en plus des petits pompiers il existe d'autres activités pour occuper les juniors de Paudex, à l'instar des clubs sportifs voisins de Pully et Lutry.

M. Reichen informe qu'en plus du tennis et du ping-pong qui est sur le point d'être de nouveau disponible, des contacts ont été pris avec l'Espace-jeunes de Pully où se rendent des jeunes de Paudex.

Le Syndic prend la parole pour informer que, lors de l'examen des comptes 2005 par la Commission de gestion et sur sa demande, il avait fait le détail de toutes les subventions accordées aux clubs alentours. Concernant des réductions sur des abonnements de piscine ou autres, la Municipalité est ouverte à toute proposition.

Le Président rappelle à l'assemblée que si la motion intitulée « **La Municipalité de Paudex est invitée à proposer un statut simple qui permette au Corps des JSP de Paudex de continuer à fonctionner sous la forme actuelle tout en clarifiant sa dépendance du SDIS de Paudex ou d'un dicastère d'un Municipal sur le plan légal et financier** » est acceptée, la Municipalité a un délai de 6 mois pour l'étudier et y répondre.

Passée au vote, cette motion est prise en considération à l'unanimité et transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

7. Propositions individuelles et divers

MM. Desbaillets et Crousaz reviennent sur le sujet de la rationalisation des déchets proposée par M. Quartier et expriment leur mécontentement que soient enlevés les containers publics au profit de petits containers privés.

M. Quartier est d'accord d'étudier le problème des chemins très pentus mais ne comprend pas en quoi cela gêne les gens de mettre leurs déchets dans des containers plus près de chez eux d'autant que cela évite les poubelles sauvages souvent déposées à côtés des containers publics.

M. Grandjean demande si on doit aussi mettre à l'enquête publique la suppression de ces containers comme leur installation précédemment.

M. Quartier lui répond que cela ne sera pas nécessaire étant donné que ces containers vont être remplacés par d'autres, pour le pet, fer blanc, etc. Il ajoute que pour le chemin des Peupliers ce déplacement de containers est du ressort de la voirie et qu'une mise à l'enquête semblerait un canon pour tuer une mouche (!).

Mme Martin signale que le centre de tri d'Yverdon propose des programmes d'animation pour sensibiliser les élèves au recyclage des déchets et ajoute que ce sont souvent les enfants qui éduquent leurs parents.

M. Quartier annonce qu'un programme destiné aux petits avait été organisé une des années précédentes dans le cadre de TRIDEL, programme qui sera destiné aux adolescents dans les deux ans à venir.

M. Frigerio signale qu'il n'a pas reçu le rapport de police mentionné comme annoncé dans le procès-verbal de la dernière séance. Après vérification, cette annexe a été oubliée et ce document sera envoyé lors d'un prochain envoi.

M. Frigerio aimerait être renseigné sur les dimensions exactes des ralentisseurs installés sur la pente sur la route de la Bernadaz.

M. Lonfat répond que la hauteur des ralentisseurs de la Bernadaz qui ont été mis à l'enquête est de 8 à 10 cm. Etant donné la forte déclivité de la pente, il est difficile de mettre une hauteur exacte et des modifications et ajustements sont et seront faits pour réduire certains angles. Le Conseiller municipal rappelle que ce sont des habitants riverains qui ont demandé ces ralentisseurs par une vague de pétitions et qu'il est difficile de satisfaire tous les utilisateurs tout en gardant l'objectif qui est de sécuriser cette route.

M. Farinelli fait part du problème que rencontrent les véhicules quittant la Bernadaz 3 qui touchent le trottoir en obliquant à droite. Rendez-vous sera pris avec M. Lonfat pour étudier la question sur place.

M. Voruz invite les participants à un apéritif dînatoire au foyer et souhaite à tous ses meilleurs vœux de fin d'année au nom de la Municipalité et celui du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

La prochaine séance est fixée au lundi 12 mars 2007 à 20h00.

Le Président

La Secrétaire

G. Fontannaz

M.-Ch. Capt